

## Construction d'un bassin de rétention d'eaux pluviales rue Tristan Bernard - Convention avec la SNCF

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Par délibération en date du 28 juin 1999, le Conseil Municipal de la Ville de Besançon a voté la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le giratoire au carrefour des rues Tristan Bernard, Boulevard Est et Vernois.

Cet ouvrage important, d'une capacité utile de 6 500 m<sup>3</sup> a une emprise au sol de 34 m de diamètre et une profondeur de 12 m.

Il se situe à une distance inférieure à 200 m des installations ferroviaires, en particulier le pont rail de la ligne Dole - Belfort et le pont rail de la ligne Besançon - Le Locle. Les travaux pouvant avoir une incidence sur ces infrastructures, il convient de définir les modalités d'exécution des travaux, principalement les terrassements en terrain rocheux, pour éviter tout désordre sur les voies ferrées.

La convention à intervenir entre la SNCF et la Ville de Besançon a pour objet de définir les obligations particulières de chacun.

Dans le cadre de cette convention, la Ville aura à prendre à sa charge :

- les frais des essais de convenance, pour définir les seuils de vibrations acceptables générés par les tirs de mine et les engins mécaniques type brises-roches,

- les frais de personnel ferroviaire assurant la protection des voies pendant les travaux de terrassements,

- les frais de contrôles permanents des mesures de vibrations.

Les dépenses à la charge de la Ville sont globalement estimées à 550 000 F HT (environ 83 850 €) et financées dans le cadre de l'opération sur le crédit 893.2315.98005.30300.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer cette convention avec la SNCF.

«**M. Christophe LIME :** Le principal intérêt de ce projet est d'éviter des remontées d'eau relativement importantes en cas d'orage comme il y a quelques années sur l'avenue Fontaine Argent et la rue Tristan Bernard. Deuxième atout, cela nous permettra à terme sur l'ensemble des constructions de bassins de rétention de pouvoir traiter l'ensemble de l'eau sur Besançon malgré des arrivées plus importantes.

**M. LE MAIRE :** On signe donc une convention avec la SNCF parce qu'on est juste à côté de la voie de chemin de fer.

**M. Jean ROSSELOT :** Moi qui ne suis pas ingénieur, je me demandais pourquoi on n'a pas fait ce bac de rétention un peu plus loin, par exemple place des Déportés, ce qui aurait eu l'avantage de nous soustraire aux 500 000 F exigés par la SNCF d'une part et d'autre part comme le carrefour est complètement disloqué, on aurait peut-être pu à cette occasion le refaire.

**M. LE MAIRE :** Les techniciens ont dû penser que c'était mieux là.

**M. Christophe LIME :** Monsieur ROSSELOT, on a prévu d'aller prochainement visiter les égouts de la ville. Pour répondre à votre question, cet emplacement a été retenu par les techniciens qui ont considéré que c'était le meilleur endroit, tout particulièrement parce que si vous mettez votre bac de rétention après la rue Tristan Bernard et avenue Fontaine Argent, vous continuerez à avoir dans ces rues des remontées d'eau importantes au niveau des égouts.

**M. LE MAIRE :** Et puis il y a beaucoup de réseaux d'eau, d'égouts, électriques, gaz qui passent à cette place des Déportés et cela aurait coûté très cher pour installer ce bac de rétention là. C'est ce que vient de m'indiquer M. le Directeur Général des Services Techniques. Mais on a bien compris que vous vouliez qu'on revoie aussi le rond-point dépecé là-bas de la place des Déportés».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine, Eau, Assainissement et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 17 mai 2001.*